

Approved (aerial application), June 2, 2003  
Container label

FUNGINEX<sup>MD</sup> 190 EC  
FONGICIDE SYSTÉMIQUE  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE  
USAGE AGRICOLE

GARANTIE: triforine .....195 g/L

N° D'HOMOLOGATION 14701

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Ce produit contient 24,4 % de diméthylformamide,  
un composé pouvant présenter un risque d'intoxication.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT,  
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS  
APPELER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1-800-454-2673

CONTENU NET: 5 L

BASF Canada Inc.  
345 Carlingview Drive  
Toronto, Ontario  
M9W 6N9

FUNGINEX<sup>MD</sup> est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

## **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation du brouillard pulvérisé. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi et avant de manger et de fumer. Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine et animale, ainsi que les sources d'approvisionnement en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## **PREMIERS SOINS:**

### **INGESTION:**

En cas d'ingestion, boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir en mettant un doigt ou un objet non pointu au fond de la gorge. Ne pas faire vomir une personne inconsciente ni lui donner quoi que ce soit par la bouche. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### **CONTACT AVEC LA PEAU:**

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver au savon et à l'eau.

### **INHALATION:**

En cas d'inhalation, éloigner le patient de la région contaminée et consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Approved (aerial application), June 2, 2003

FUNGINEX<sup>MD</sup> 190 EC  
FONGICIDE SYSTÉMIQUE  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE  
USAGE AGRICOLE

GARANTIE: triforine .....195 g/L

N° D'HOMOLOGATION 14701      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Ce produit contient 24,4 % de diméthylformamide,  
un composé pouvant présenter un risque d'intoxication.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT,  
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS  
APPELER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1-800-454-2673

CONTENU NET: 0,5 - 10 L

BASF Canada Inc.  
345 Carlingview Drive  
Toronto, Ontario  
M9W 6N9

FUNGINEX<sup>MD</sup> est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

## **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation du brouillard pulvérisé. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi et avant de manger et de fumer. Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine et animale, ainsi que les sources d'approvisionnement en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## **PREMIERS SOINS:**

### **INGESTION:**

En cas d'ingestion, boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir en mettant un doigt ou un objet non pointu au fond de la gorge. Ne pas faire vomir une personne inconsciente ni lui donner quoi que ce soit par la bouche. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### **CONTACT AVEC LA PEAU:**

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver au savon et à l'eau.

### **INHALATION:**

En cas d'inhalation, éloigner le patient de la région contaminée et consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **MODE D'EMPLOI:**

### **BLEUETS (À BASSE TIGE ET À HAUTE TIGE)**

- a) COLOMBIE BRITANNIQUE - pour la répression de la pourriture sclérotique, traiter à raison de 3 litres de produit par 1 000 litres d'eau par hectare.
- b) EST DU CANADA - pour la répression de la pourriture sclérotique, traiter à raison de 1,7 à 3 litres de produit par hectare.

Pour **Application au sol** - par 1 000 litres d'eau par hectare.

Faire le traitement au printemps à l'éclosion des bourgeons et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Faire une troisième pulvérisation au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Bien couvrir tous les bourgeons et les pousses. Ne pas pulvériser à moins de 60 jours avant la récolte. Consulter les services locaux pour connaître les intervalles d'application requis.

Pour **Application aérienne** - par 50 - 60 litres d'eau par hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

**NOTA: (POUR L'EST DU CANADA SEULEMENT):** Ne pas faire plus de trois applications du stade de l'éclosion des feuilles au stade du bouton rose. L'application de **Funginex 190 EC** fongicide systémique pendant ou après le début de la floraison peut entraîner le roussissement des fruits.

**CANNEBERGES (COLOMBIE BRITANNIQUE SEULEMENT):** Pour la répression de la pourriture sclérotique, pulvérisateur 3 L par hectare dans 1 000 à 1 500 L d'eau au printemps au moment l'ouverture des bourgeons des feuilles, et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Faire une troisième pulvérisation au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Mouiller à fond tous les bourgeons et les jeunes pousses. Ne pas faire la pulvérisation à moins de 60 jours avant la cueillette. Consulter les services locaux pour connaître le moment approprié pour la pulvérisation. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

**AMÉLANCHIERS:** Pour la répression de la rouille sur les feuilles de Genévrier (*Gymnosporangium spp.*) et les taches sur les baies appliquer 3 L par hectare dans un volume d'eau suffisant (1 000 L par exemple) pour détremper jusqu'au point où la solution perle sur les feuilles. La surface réelle traitée dépendra de la grosseur et de l'espacement des arbustes. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

**CALENDRIER D'ÉPANDAGE:** Une application doit être fait entre l'ouverture des bourgeons des fleurs et le bouton blanc. Ne pas faire la pulvérisation à moins de 60 jours avant la cueillette.

**PÊCHES, CERISES, PRUNES ET PRUNEAUX:** Pour enrayer la pourriture brune pendant le stade de la brûlure de la floraison, appliquer 750 mL de **Funginex 190 EC** fongicide systémique par 1 000 L d'eau ou 2,5 L par hectare. Faire 2 ou 3 applications entre le début de la floraison et la pleine floraison suivant la durée de la période de floraison et les conditions favorisant la pourriture brune. Suivre les recommandations des autorités provinciales pour la période d'application appropriée. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

**POMMIERS DE PÉPINIÈRE ET POMMIERS IMPRODUCTIFS:** Pour réprimer le blanc, appliquer 2,5 L de **Funginex 190 EC** fongicide systémique par hectare au moyen d'un applicateur à haute pression au stade du bouton vert, au stade du bouton rose et au stade calice. Peut être appliqué 2 semaines après le stade calice des pétales [au milieu de l'été] si nécessaire. Faire un maximum de 3 à 5 applications par saison. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

**ROSES ET PLANTES ORNAMENTALES:** Pour réprimer le blanc et la tache noire, mélanger 1 litre de produit dans 1 000 litres d'eau. Pulvériser de façon à bien couvrir toute la surface des plantes. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

**NOTA:** Ne pas laisser le mélange à pulvériser dans le réservoir jusqu'au lendemain.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance, **Funginex 190 EC** fongicide systémique, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **Funginex 190 EC** fongicide systémique et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **Funginex 190 EC** fongicide systémique ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### **AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )